

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

SEANCE DU 11 décembre 2018 - 18h00

Délibération N°2018/130

Date de convocation : 03 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre 2018 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (50 titulaires - 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Pierre – Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX
Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN
Régine DHOLLANDE	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Francis STOCLET	Martine THUILLIEZ	Alain GOETGHELICK
Odile SAUTIERE (S)	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE
Bernard PLET	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Karine ELOIR	Charles BLANGIS	Laurent COULON
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Jean – Pierre RICHEZ
Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Mickaël LANGRAND (S)	Pascal ROELS
Jean-Paul CAILLIEZ	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE

Membres excusés (2) :

Brigitte ROLAND BEC, Laurent LOIGNON

Membres absents (9) :

Denise LESAGE, Vincent WAXIN, Christian PAYEN, Alban BAJODEK, Jean – Claude GERARD, Jean – Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Didier BLEUSE

Membres ayant donné procuration (9) :

Agnès BERANGER à Francis STOCLET, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Anne – Sophie MERY - DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Denis COLLIN, Isabelle PIERRARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Contournement de Caudry/Beauvois en cis/Fontaine au pire

Monsieur le Président expose :

Le Département du Nord a inscrit ce contournement au plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 pour un montant estimé à 8 M€ HT.

Ce contournement va permettre :

- Un accès beaucoup plus fluide aux zones d'activités économiques
- Faciliter l'accès à l'espace nautique intercommunal ainsi qu'à l'URMA
- Un désenclavement des villages du Sud/Cambrésis, de ses nombreuses PME/PMI
- Un accès plus aisé des travailleurs vers les grands pôles industriels de Valenciennes et Hordain

Le coût de ce projet est estimé à 8M € avec la nécessité d'un cofinancement local (Caudry, Beauvois en Cis, Fontaine au Pire) à hauteur de 20% soit un montant de 1.6 M€.

Les communes de Beauvois en Cis et Fontaine au Pire ont fait part de leur décision de ne pas financer cette nouvelle voirie.

Monsieur le Président précise qu'auparavant, le Conseil départemental finançait à 100% ce type d'équipement, puis a sollicité les collectivités à hauteur de 30% et aujourd'hui, le Conseil Départemental demande un cofinancement à hauteur de 20%.

La Commune de Caudry ayant décidé de participer à hauteur de 800 000 euros et compte tenu de l'intérêt économique de cet équipement pour le rayonnement du territoire communautaire

Il est proposé à l'assemblée :

- De participer à cette opération via un fonds de concours à hauteur de 800 000 euros
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les entités susceptibles d'accorder une subvention sur cette opération afin de réduire la participation communautaire.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement devant intervenir ainsi que tout document afférent à cette affaire

Par ailleurs, l'assemblée demande expressément au Conseil Départemental de bien vouloir prendre en compte la problématique de circulation sur la RD 643, épine dorsale de l'arrondissement de Cambrai.

Ce point ayant été évoqué avec Monsieur le Président du Conseil Départemental lors d'une rencontre territoriale à l'abbaye de Vaucelles en réponse à l'intervention de Monsieur Siméon, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis et relayée par Monsieur Villain, Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

En outre, l'assemblée sollicite également du Conseil Départemental, la faisabilité d'une étude du barreau Est ; à savoir St Quentin, Fresnois, Bohain en Vermandois, le Cateau-Cambrésis, Solesmes, Douchy les Mines, permettant un accès rapide vers le réseau autoroutier, en direction de Lille, Douai, Paris, Maubeuge.

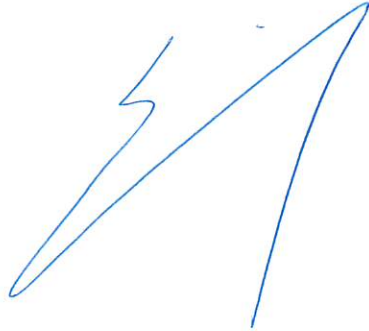
Document annexé : Fiche descriptive du projet

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 décembre 2018 et de la publication le 18
décembre 2018

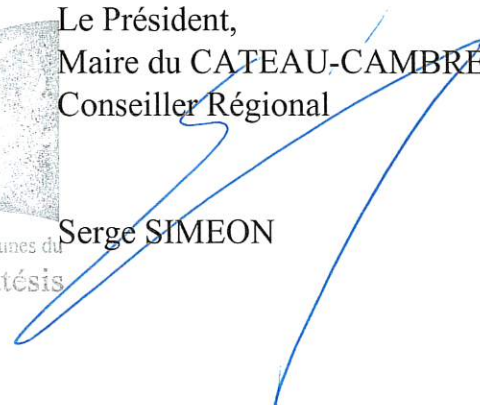
Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 18 décembre 2018

Vu,



Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

FICHE DESCRIPTIVE CONTOURNEMENT OUEST DE CAUDRY

Stade d'avancement		Date mise à jour
AVP/PRO		15/11/2018

D10-1175

1- Objectif de l'opération

L'opération est reprise au Plan Pluriannuel d'Investissement de la voirie. Les travaux ont été organisés en 2 phases :

- Phase 1 – 1^{ère} section « Gare – CFA » (réalisée en 2011),
- Phase 1 – 2^{ème} section « CFA – Rue de Ligny »,
- Phase 1 – 3^{ème} section « Rue de Ligny – RD115 »,
- Phase 2 – « RD115 – RD643 ».

L'opération consiste à créer une voie nouvelle de 3300m reliant la RD16 au sud de Caudry, au niveau du giratoire desservant la gare de Caudry et la RD643 au nord Ouest de Caudry, au niveau du lieu dit « Le Jeune Bois ».

Cette opération permettra de délester le centre ville de Caudry du trafic de transit entre la RD16 et les RD643 et RD115. Les avantages induits sont l'amélioration du cadre de vie de Caudry dans sa traversée, l'amélioration des conditions de circulation et l'amélioration de la sécurité des usagers et des riverains.

2- Description du projet

Le projet s'étend sur une longueur d'environ 3,3 kilomètres, avec un profil en travers à 2x1 voie (chaussée de 7m) et une piste multifonction (piéton / cycliste). La limitation de vitesse sera de 70km/h.

Le contournement comporte 5 points d'échanges :

- Un sur la RD16 au Sud de la ville (déjà réalisé lors de la phase 1.1^{ère} section)
- Un pour assurer la desserte du CFA/pôle emploi (déjà réalisé lors de la phase 1.1^{ère} section)
- Un sur la rue de Ligny
- Un sur la RD115
- Un sur la RD643 à l'Ouest de Caudry.

Un ouvrage d'art sera également réalisé pour assurer le franchissement du ruisseau de Caudry et d'un chemin équestre.

3- Point d'avancement

La DUP a été prorogée pour 5 ans, le 30 septembre 2015.

Les acquisitions foncières « amiables » ont été réalisées avec les particuliers. L'acquisition amiable de plusieurs terrains par la Communauté de Communes Caudrésis Catésis est en cours de finalisation, suite à la réalisation d'une réorganisation foncière.

Pour les acquisitions restantes, un arrêté de cessibilité va être sollicité auprès des services de la sous-préfecture de Cambrai afin d'enclencher une procédure d'expropriation.

4- Planning prévisionnel

Le planning prévisionnel ci-dessous est conditionné par le bouclage du plan de financement.

La maîtrise foncière devrait être assurée sur les travaux de la phase 2 d'ici le 1^{er} semestre 2020, c'est pourquoi la phase 2 est planifiée en premier.

Concernant les phases 1-2^{ème} section et 3^{ème} section, ces travaux ne pourront démarrer qu'après la fin de la procédure d'expropriation.

Les travaux pourraient s'envisager sur la période 2020/2021/2022.

5- Budget : Projet estimé à 8,1 M€ HT (pour les travaux restant à réaliser).

6- Plan général des travaux

